

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 43 (1917)
Heft: 8

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dépenses d'exploitation :

Transport de 12 milliards de tonnes kilométriques 0,28 pfenning la tonne kilométrique	33,600,000 marcs.
Bonification pour trafic de transit : 5,9 millions de tonnes	12,390,000 »
Traitements et salaires de la <i>M T G V</i>	8,000,000 »
Renouvellement du matériel roulant (3 % de 343 millions M)	10,290,000 »
Assurances, impôts, divers	10,440,000 »
Total des dépenses	74,720,000 marcs.
Produit net	82,000,000 marcs.

Charges.

Amortissement (4 %) et intérêts (4 %) des emprunts d'Etat	17,150,000 »
Reste	64,850,000 marcs.
5 % dividende à la <i>M T G V</i> sur 343 millions de marcs	59,150,000 »
Excédent à la disposition de la <i>M T G V</i>	5,700,000 marcs.

Quels sont les éléments sur lesquels est basée la supputation des recettes? L'auteur ne le dit pas.

Quant au prix de revient partiel des transport à rembourser aux administrations auxquelles incombera l'exploitation du réseau (0,28 pfenning par tonne kilométrique) il est déduit des statistiques des chemins de fer allemands¹.

Telles sont les grandes lignes de ce gigantesque projet où les centaines de millions de marcs font pendant aux milliards de tonnes. Il n'y est fait mention de la Serbie qu'une fois et sous cette forme «Bulgarien (Serbien)», dans l'hypothèse, évidemment, de l'annexion de ce pays à la Bulgarie. Oh ! une hypothèse de plus ou de moins dans ce mémoire tout conjectural n'était pas pour gêner M. Sprickerhof. Il paraît que dans une première édition de son travail il avait laissé la Roumanie hors de ses considérations ; après l'invasion allemande de la fin de 1916 il s'est empressé de tirer à lui cet Etat. Et voilà que la conquête de Bagdad par les Anglais pourrait bien l'inciter à publier une troisième édition expurgée de certaines vues sur l'Asie Mineure. Il s'en consolera peut-être à la pensée que ceci compense cela dans une certaine mesure.

Section neuchâteloise des Ingénieurs et des Architectes.

Séance du 27 mars 1917.

Présidence de M. Ernest Prince, président.

A 5 h. du soir 14 membres de la Société se trouvent réunis au Château, dans la Salle de Marie de Savoie, pour entendre une causerie de M. Charles Matthey, intendant des bâtiments de l'Etat, sur les restaurations du Château.

¹ Ce prix de revient, comprenant les dépenses pour le personnel, la traction, les œuvres d'assistance, les matières de consommation et deux tiers des dépenses d'entretien du matériel roulant (vagons et locomotives), est de 1,09 marc par train kilométrique de 250 tonnes de charge utile. Dans ce prix les dépenses pour le personnel figurent pour 0,66 marc et celles de matières et d'entretien pour 0,43 marc. Ce dernier poste s'élèverait à

$$\frac{0,43 \times 600}{250} = 1 \text{ marc}$$

si la charge utile passait de 250 t. à 600 t., et la dépense totale par train kilométrique deviendrait $1 + 0,66 = 1,66$ marc, soit

$$\frac{1,66}{600} = 0,28 \text{ pf.}$$

par tonne kilométrique.

L'alimentation du fonds de renouvellement du matériel roulant incomberait à la *M. T. G. V.*

Commencé au XII^e siècle, dont il existe encore une partie, la « Regalissima Sedes », notre château passa par différentes phases de transformations et d'agrandissements, comme tant d'autres édifices historiques. Son principal essor remonte à partir de l'année 1450, date d'un grand incendie, qui sévit en ville et détruisit entièrement la toiture. Les dernières transformations ont été entreprises en 1906 par notre regretté collègue Louis Perrier, alors conseiller d'Etat, pour loger les archives. L'éclairage direct n'existant que par deux façades, le problème a été résolu au moyen de planchers en planelles de verre système prismatique encastrées dans le béton armé, assurant l'éclairage d'en haut à travers quatre étages.

D'autres restaurations sont encore projetées.

M. Matthey nous conduit ensuite dans toute la partie sud du château et ajoute à l'agrément de cette visite par ses intéressantes explications. Il faut apprécier l'intelligence, le goût, en même temps que le respect du passé, qui ont présidé à toutes ces transformations. Chaque salle, chaque détail intéressant ont été soigneusement relevés et photographiés avant, pendant et après les travaux. Les éléments architectoniques reconstitués dans le style de l'époque portent une date discrètement placée. Il existe ainsi une quantité de documents et photographies, exposés dans la Salle de Marie de Savoie, qui serviront un jour à une monographie d'un grand intérêt.

A 7 ¹/₄ h. nous attend au Cercle du Musée le souper traditionnel qui, quoique sans viande, — c'est un mardi ! — n'en fut pas moins apprécié.

Au début de la séance administrative, M. Prince remercie M. Matthey des heures agréables et intéressantes qu'il vient de nous faire passer ; puis il rend compte de la dernière Assemblée des présidents de Section dont il tient à disposition un procès-verbal en allemand. La Société partage son avis de ne pas nommer de délégués à l'année et de ne pas augmenter le taux des honoraires.

Série de prix des entrepreneurs de maçonnerie. Notre Société a écrit aux entrepreneurs qu'elle n'acceptait pas leur nouvelle série de prix, élaborée sans nous consulter, et renfermant quantité d'innovations aux prescriptions et mode de métré de notre Série de 1914. M. Prince donne lecture de la réponse des entrepreneurs. Une assez vive discussion aboutit à l'inopportunité d'entrer en pourparlers et de nous contenter d'une nouvelle lettre où nous maintenons notre point de vue quant aux modifications du cahier des charges et mode de métré, et où nous estimons en outre impossible, vu le changement toujours plus fréquent du prix des matériaux, de fixer une plus-value. Celle-ci sera établie pour chaque cas en particulier, suivant le prix de revient que l'entrepreneur sera appelé à justifier.

MM. Hotz et Studer, ingénieurs, sont nommés comme délégués à Bâle et MM. François Wavre, Dellenbach et Walter sont reçus membres de la Section ; leur candidature est envoyée au Comité central.

Divers. M. Matthey, architecte, aimerait assister à un échange d'idée au sujet de la conférence de M. Moser, parue dans le *Bulletin technique*. Il est décidé de porter cette question à un prochain ordre du jour et M. Matthey est prié de bien vouloir l'introduire.

M. Elskess, ingénieur, nous laisse entrevoir dans le même ordre d'idée qu'il parlera prochainement de l'enseignement des mathématiques, sujet qui lui a été suggéré par deux intéressants articles du *Bulletin technique*.

Le secrétaire :
A. H. R.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Assemblée des Délégués à Bâle, 28 avril 1917, à 2 h., au Café Spitz (rive droite du Rhin, près du pont principal).

ORDRE DU JOUR : 1. Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués du 11 novembre 1916, à Neuchâtel. — 2. Formation du Groupe des Ingénieurs-conseils. — 3. Principes à observer en matière de concours du génie civil. — 4. Election du président et de deux membres du Comité local de la prochaine Assemblée générale. — 5. Divers.

MM. les Délégués qui arriveront déjà dans la matinée à Bâle pourront visiter la foire d'échantillons de Bâle.

Rendez-vous pour le déjeuner à 12 ¹/₂ h. au Café Spitz.

Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes.

(Suite.)

Cotisations.

Le recouvrement des cotisations pour 1917 aura lieu prochainement. Les membres qui sont souvent absents de leur domicile sont priés de donner des instructions afin que les mandats de remboursement ne soient pas retournés non acquittés.

Secrétariat de la S. I. A., Zurich, Tiefenhöfe, 11.

Service de placement.

Offre de place.

N° 504 : Constructeurs de machines, installations de transport.

Demandes de place.

N° 17 : Dessinateur, Peintre, avec pratique comptabilité, 3 langues, pour fabrique de meubles ou architecte.

N° 41 : Technicien, constructeur de machines, longue pratique dans grandes usines.

Prière de s'adresser au Secrétariat de la Société, à Zurich, Tiefenhöfe, 11 (Paradeplatz).

Liste des imprimés édités par la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes.

1. Prescriptions générales.

Statuts de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes du 28 août 1911, 20 cent.

Liste des membres de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes, 2 francs.

Contrats privilégiés avec Compagnies d'assurances (gratuit).

2. Principes.

101. Principes à observer dans l'organisation des Concours d'Architecture (1909), 20 cent.

102. Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture à l'usage des membres de la Société (1899), 20 cent.

103. Mode d'évaluation des honoraires pour travaux d'ingénieur (1915), 40 cent.

104. Normes pour la nomenclature, la classification et l'essai des matériaux de construction. Mortiers hydrauliques (1883), 50 cent.

105. Règles normales pour une classification uniforme, la nomenclature et l'épreuve des matériaux de construction (1^{re} partie). Fer et acier (1883), 50 cent.

3. Normes.

116. Normes pour l'établissement du prix de revient de bâtiments, au mètre cube (1911), 10 cent.

117. Thèses relatives à la mise en soumission des travaux de construction, du bâtiment et du génie civil (1911), 25 cent.

118. Normes relatives à l'exécution des travaux de construction. Conditions générales applicables aux travaux du bâtiment (E), 50 cent.

118 a. Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction au-dessous du sol (E¹), 50 cent.

119. Conditions spéciales pour l'exécution des travaux de maçonnerie (F), 50 cent.

120. Prescriptions et mode de métrage des travaux en béton armé (G), 50 cent.

121. Conditions spéciales et mode de métrage pour travaux en pierre de taille naturelle et artificielle (H), 25 cent.

122. Conditions spéciales et mode de métrage pour travaux de charpente (I), 25 cent.

123. Prescriptions et mode de métrage des travaux de ferblantier (K), 25 cent.

124. Conditions spéciales et mode de métrage pour travaux de couverture (L), 25 cent.

125. Conditions et prescriptions de métrage pour travaux de plâtrerie (M), 25 cent.

126. Conditions spéciales pour les travaux de menuiserie (N), 25 cent.

127. Conditions pour les travaux de peinture (O), 25 cent.

128. Conditions spéciales et prescriptions de métrage pour les travaux de parqueterie (P), 25 cent.

4. Formulaires.

20 a. Devis, papier fort, 4 pages, ligné pour écriture à la main, 4 francs pour 50 exemplaires.

20 b. Devis, feuilles volantes, papier mince, pour machines à écrire, ligné, 2 francs pour 50 exemplaires.

20 c. Le même, non ligné, 1 fr. 75 pour 50 exemplaires.

21. Contrat entre le maître et l'architecte (A) 25 cent.

22. Contrat de travail pour employés (B) 25 cent.

23. Contrat d'ouvrage (D) 25 cent.

Règlement pour la vente des imprimés.

1° Les normes établies par la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes, les unes avec l'aide et les autres sans l'aide de la Société Suisse des Entrepreneurs, sont mises sous la protection de la loi et portent la mention : « Reproduction interdite ». Le Comité central se réserve le droit de permettre aux membres de la Société la reproduction des normes à des conditions à établir.

2° Le secrétariat de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes s'occupe de cette vente. Le Comité central se réserve la faculté de ne remettre certaines de ces publications qu'aux membres de la Société.

3° Les prix indiqués sont réduits, pour les commandes dépassant 10 exemplaires, de 10 cent. par exemplaire en plus (20 cent. pour les N°s 118 et 119).

4° Les frais de port sont ajoutés à la facture.

5° Les membres de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes jouissent pour les publications N°s 117-128 et 20-23 d'une réduction de 20 % sur les prix sus-mentionnés.

Adopté par le Comité central à la séance du 18 octobre 1915.

Tous ces imprimés sont livrés exclusivement par le secrétariat de la Société, Tiefenhöfe, 11, Zurich.

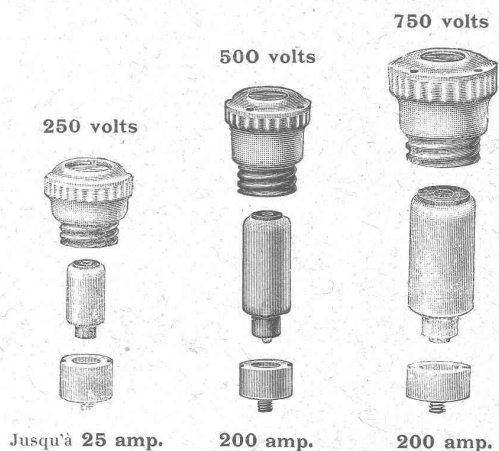
On est prié de faire usage des numéros accompagnant la nomenclature des imprimés pour les commandes.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde, Jumelles, 4.

SIEMENS-SCHUCKERTWERKE

Succursale: ZÜRICH Löwenst. 55

Coupe-circuits système Diazed



Empêchant la confusion par rapport à

l'intensité
par gradation du
diamètre.



la tension
par gradation de la
hauteur.